

CONVENTION **Off 00**

Entre **Les Vacances Solidaires** - Association régie par la loi de 1901 - 7 Allée Claude Bernard - 77420 Champs sur marne, représentée par Monsieur Jean-Claude LOUCHART, Directeur,

d'une part,

et

La société - -
dénommée « Offreur » dans la présente convention - Allée de -
URT - représentée par,,

d'autre part,

il a été établi la présente convention :

1 - Principe général

« Les Vacances Solidaires » a pour objet, de collecter et mettre à disposition des porteurs de projets le plus grand nombre d'offres de qualité, de transport et d'accueil dans les structures de vacances, pour permettre le départ en vacances des personnes en difficultés, pour répondre à la demande légitime de vacances relayées par les associations humanitaires, caritatives ou de chômeurs, les Collectivités locales et territoriales.

2 - Accès au dispositif « Les Vacances Solidaires », adhésion

Le dispositif Les Vacances Solidaires est exclusivement réservé à ses adhérents.

Offreur demande expressément par la présente convention son adhésion et son agrément en tant que membre de « Les Vacances Solidaires ».

Les apports de **Offreur** seront constitués par des mises à disposition de prestations de séjours à coût marginal.

3 - Constitution de l'offre

Offreur attribue à « Les Vacances Solidaires » chaque année un certain nombre de séjours dans différents sites et types d'hébergement et pour les périodes qu'il décide. **Voir annexe.**

4 - Diffusion de l'offre

« Les Vacances Solidaires » répercute cette offre auprès des organismes porteurs de projets d'insertion par les vacances et adhérents de l'Association.

5 - Réservations et méthodes

Les réservations doivent être remises à « Les Vacances Solidaires » par les organismes demandeurs. « Les Vacances Solidaires » se charge d'en assurer la liaison auprès **de Offreur**.
Délai de rétrocession : voir annexe.

A compter de cette date « Les Vacances Solidaires » communique à **Offreur** la liste des réservations et celles-ci deviennent fermes et définitives.».

La liste de réservation envoyée est nominative, accompagnée des âges des bénéficiaires et des références de l'organisme demandeur.

Elle est constituée à partir d'une fiche de réservation remise à « Les Vacances Solidaires » par l'organisme social. Cette fiche de réservation permet à « Les Vacances Solidaires » de connaître le profil socio-économique des bénéficiaires qui doit pouvoir s'inscrire dans l'objet social de « Les Vacances Solidaires » (voir principe général).

6 - Assurances

La structure sociale demanderesse s'engage à ce que chaque bénéficiaire soit couvert par une assurance responsabilité civile.

7 - Règlement

La facturation des prestations est directement faite par **Offreur** et adressée à « Les Vacances Solidaires » (LVS) qui se charge du paiement global des séjours consommés sur la base d'un relevé mensuel, (paiement à 15 jours). La question préoccupante des séjours impayés est ainsi résolue puisque les familles ou les structures sociales régleront le prix du séjour à LVS qui s'engage à régler l'ensemble des séjours consommés à **Offreur**.

A noter : aucun remboursement total ou partiel ne sera fait au bénéficiaire ou à l'organisme demandeur, si le bénéficiaire ou l'organisme demandeur se désiste sans remplacement où si le bénéficiaire ne se présente pas sur son lieu de séjour aux dates qui lui ont été indiquées.

8 - Dénonciation, démission, exclusion de l'Association « Les Vacances Solidaires »

Tout adhérent peut se retirer de « Les Vacances Solidaires » pour motif légitime à l'expiration d'un exercice budgétaire.

L'exclusion d'un adhérent peut être prononcée sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas d'inexécution de ses obligations. L'adhérent concerné est entendu au préalable.

9 - Litiges

S'agissant d'une œuvre à caractère social et solidaire, n'ayant pas pour objet un quelconque profit financier, les litiges, s'ils s'en forment, seront a priori réglés à l'amiable entre les différents membres.

A défaut, le recours aux voies de justice peut être engagé par les personnes morales ou privées lésées dans leurs biens et les procédures de retrait /exclusions engagées.

Etablie le sous le numéro **Off 00** en double exemplaire dont un exemplaire a été remis à chaque signataire.

Offreur

Les Vacances Solidaires
Jean-Claude LOUCHART
Directeur

Annexe à la convention - Off 00

Constitution de l'offre de Offreur

En location :€ par semaine

En pension complète :€ par adulte -€ par enfant

Nom de la structure d'accueil	Type d'Hébergement	Période	Nb places
		Du..... au.....	
		Total	

Délai de rétrocession ou Réservations « au fil de l'eau » et en fonction des disponibilités

Réservations :

Par courriel à :

ou téléphone :